

Les horloges d'édifice

Journée annuelle de l'association, à Morez, 8 décembre 2012

La neige abondante et les activités conjointes du « téléthon » nous ont privés d'une partie de notre auditoire habituel. Une vingtaine de personnes se sont rassemblées à l'hôtel de ville, salle Jean-Monnet, pour prendre connaissance du bilan d'activité de l'année écoulée.

Un montage photographique a été proposé sur le thème de la protection des horloges d'édifice, faisant suite à la conférence de l'année dernière donnée par M. Christian Prêtre sur ce thème, et en complément à nos travaux actuels relatifs à un livret, à paraître en 2013, *Petite Histoire des horloges d'édifice*, ainsi qu'à l'établissement d'un inventaire avec le concours de la Conservation départementale des antiquités et objets d'art du Jura.

Il est nécessaire de distinguer, pour des raisons historiques et juridiques, les différentes catégories d'horloges d'édifice.

Horloges de clocher

Le domaine le plus important est celui des horloges des clochers d'église, des plus importantes comme la cathédrale de Saint-Claude, aux plus modestes de nos églises rurales.

Deux grandes périodes de construction nous ont laissé un patrimoine abondant :

- 1680-1780, la génération des frères Mayet, avec l'invention et le développement des horloges à pendule, qui remplacent les mouvements à régulateur foliot du moyen âge ;

-1820-1870, à la faveur du développement démographique et économique, les communes reconstruisent un grand nombre d'églises dotées de mouvements qui bénéficient des progrès techniques de l'époque : mouvements horizontaux, alliages nouveaux, mouvement à force constante.

Horloges des écoles

Le deuxième domaine à considérer est celui des horloges d'écoles, des plus importantes comme le lycée Victor Bérard à Morez, doté d'un mouvement Odobey-Cadet



Lycée Victor Bérard à Morez

de 1933, aux plus modestes, comme l'école de Bourg-de-Sirod, équipée d'un mouvement Francis Paget de 1937. Un grand nombre d'écoles primaires ont été construites au XIX^e siècle sous l'impulsion de la loi Guizot de 1833, même dans les hameaux les plus reculés. Aujourd'hui, ces écoles ferment les unes après les autres, transformées en habitations; rares sont les mouvements qui restent en place comme le mouvement Labrosse de l'ancienne école des Marais à Morbier, ou le mouvement Prost de l'ancienne école du bas de Morez.



École de Bourg-de-Sirod

Horloges des hôtels de ville

De 1850 à 1900, de nombreux hôtels de ville ont été construits dans une architecture soignée, avec fronton et horloge. Morez n'a pas donné le meilleur exemple en déposant son mouvement Odobey contre une installation électrique.

Horloges d'hôpitaux

De nombreux hôtel-Dieu sont munis d'horloges publiques, patrimoine en danger, compte tenu de la situation financière actuelle de ces établissements. Seules, leurs apothicaireries, classées monuments historiques, sont protégées, ainsi que leur mobilier comprenant généralement une horloge, mais il s'agit d'horloges de parquet.



Hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier

Horloges de gare

Le XIX^e siècle a été aussi le siècle du chemin de fer. Toutes les gares actuelles ont été construites entre 1840 et 1900, les plus importantes d'entre elles munies de cadrans extérieurs aujourd'hui automatisés. La nécessité d'opter pour un temps universel a entraîné la disparition des cadrans solaires qui donnaient au clocher l'heure solaire locale, comme la méridienne de Morbier conservée.

Tours-horloge

Un patrimoine presque disparu mérite d'être mentionné, celui des tours-horloge qui fermaient les fortifications de nos villes bailliagères comme Arbois, Poligny ou Saint-Claude (mouvement Mayet 1686), tours démolies dans les années 1800. Il nous

Tour de Nozeroy



reste dans le Jura la tour de Nozeroy (cadran Odobey Cadet), Lons-le-Saunier et Sellières que nous sommes en train d'étudier.

Horloges de monastère

Des anciens monastères, qui ont joué un rôle important dans le développement horloger au moyen âge, il ne reste quasiment rien depuis la Révolution. Mentionnons le petit séminaire de Vaux-sur-Poligny et l'abbaye d'Accey, qui possèdent encore leur mouvement ; rappelons la chartreuse de Vacluse, aujourd'hui sous les eaux, qui a abrité un mouvement Mayet.



Clocher de Villette-lès-Arbois : trois générations de cadrans

Patrimoine privé

Châteaux, usines et demeures privées constituent un autre domaine horloger qu'il ne faut pas sous-estimer, bien que son inventaire soit difficile à dresser.

Protection des cadrans

La protection des horloges d'édifice doit être pensée en fonction des cadrans qui connaissent un destin parfois contrasté. À l'occasion d'une révision ou d'un changement d'horloge, il n'est pas rare que les cadrans soient changés, et pas toujours selon le meilleur goût. Lorsqu'en 1912, la commune de Vadans commande une horloge aux établissements Prost de Morez, en remplacement d'une horloge Paget de Morbier datant de



Plénise

1840, elle abandonne l'ancien cadran en pierre et fait remonter un cadran émaillé sur les abat-son. On peut observer un peu partout une sorte d'épidémie de cadrans montés sur les abat-son (les plus récents étant en plastique), accompagnant malheureusement l'abandon des anciens cadrans en bois ou en pierre. Un rare exemple de cadran en pierre en activité est celui de l'église de Mièges. Les clochers à impériale, nombreux dans la région, sont munis de logements spécifiques qui ne pourraient être abandonnés sans nuire gravement à leur esthétique comme Plénise, ou Bois-d'Amont. Le cadran le plus ancien conservé dans le Jura est le cadran en bois à une aiguille de l'église d'Orgelet, datant de, ou antérieur à l'horloge des frères Mayet de 1685 et qui, jugé obsolète, aurait disparu si l'église n'était pas classée monument historique.

Le classement « monument historique »

Lorsque l'administration procède au classement ou à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques d'un bâtiment, leurs cadrans, immeubles par destination, se trouvent également protégés. Il en est par exemple ainsi de l'inscription en 2010 des églises de Morbier et Morez qui entraîne la protection des cadrans et de la méridienne. En revanche, les mouvements horlogers des églises, considérés comme des meubles affectés au culte, ne sont pas concernés et doivent faire l'objet de procédures spécifiques. Il est à regretter qu'aucune horloge monumentale ne soit classée en Franche-Comté, excepté l'horloge astronomique de Besançon, entretenue par la société Prêtre de Mamirolles. Selon les dispositions de la loi de 1905, ces horloges sont inaliénables sans autorisation préfectorale. Le remplacement des mouvements mécaniques par des mouvements électriques dans les années 1970-80 a vu leur disparition en de trop nombreuses communes.

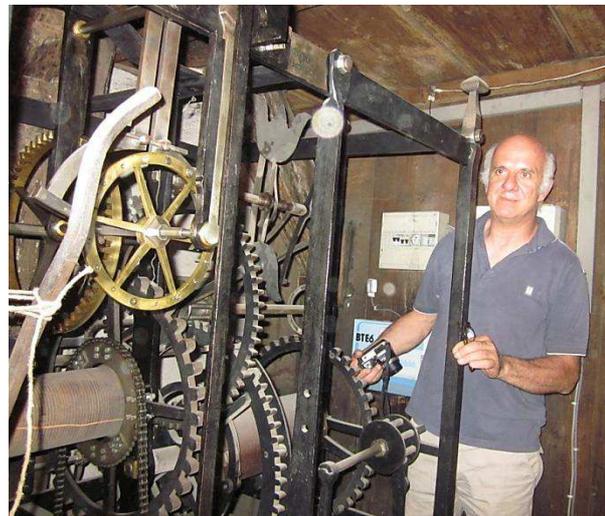
Pour saluer l'effort de protection engagée par celles qui font connaître au public et à leurs administrés la valeur de ce patrimoine unique, nous présentons en deuxième partie de la conférence, quelques exemples de conservation de mouvements remarquables que Michel Dumain a visités comme l'horloge Mayet 1684 à Lyon, l'horloge Fumey 1876 à Arbois, ou, la plus prestigieuse de sa génération, l'horloge Cretin L'Ange 1895 à Morbier.

Marie-Paule Renaud

(Clichés de l'association)



Horloge Cretin l'Ange à Morbier, 1895



Michel Dumain inspecte l'horloge Mayet de l'église Saint-Nizier à Lyon, qui fonctionne depuis 1684.